



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 08/2024
au Conseil communal

Budget 2025

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2025.

L'excédent de charges budgétisé se monte à CHF 232'010.--, soit un excédent de charges en diminution de CHF 160'356.-- par rapport au budget 2024 alors que l'exercice 2023 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 296'800.34.

Comme vous le savez, le budget pour les acomptes de la péréquation est basé sur les recettes fiscales Personne Physique et Personne Morale qui précèdent de 2 ans le calcul des acomptes. Autrement dit, les acomptes péréquatifs 2025 sont calculés sur la base des recettes 2023.

Etant donné que nos recettes fiscales attendues pour 2024 sont légèrement supérieures aux recettes de 2023, nous devons nous attendre à devoir compléter nos acomptes versés à la péréquation 2024. Sous condition que cette hypothèse s'avère correcte, ce complément viendra alors influencer négativement le résultat de nos comptes 2024.

D'autre part, le système de la péréquation a été révisé. Il porte pour 2025 et les années suivantes, le nom de NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise). Les principaux changements sont les suivants :

La NPIV répartit la PCS (participation à la cohésion sociale, compte 720.351.0) en francs par habitant tandis que le système actuel utilise la valeur du point d'impôt. Les effets de solidarité générés via la répartition de la PCS par le système actuel ont été repris par la péréquation des ressources dans la NPIV. Par conséquent, les communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui augmente significativement, jusqu'à parfois doubler de valeur. Toutefois, cette augmentation est généralement compensée par une augmentation des montants reçus via la péréquation directe. En revanche, les communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui baisse, mais cette baisse est généralement contrebalancée par une augmentation des montants versés dans le cadre de la péréquation directe (comptes 220.352.0 et 220.452.0). Lors de l'interprétation des variations entre le nouveau et l'ancien système, il est donc important de ne pas se focaliser sur les variations « ligne par ligne » dans votre budget, mais de plutôt regarder la variation des montants totaux transférés dans le cadre du système de péréquation dans son ensemble.

Nous pouvons donc constater que les acomptes demandés sont proches de ce que nous avons payé pour la péréquation directe (Comptes 220.352.0 et 220.452.0) et que la « Participation à la cohésion sociale » (PCS), qui concerne le compte 720.351.0, a augmenté par rapport aux comptes 2023 ou le budget 2024.

Préambule

Nous vous avons donné les éléments financiers que nous maîtrisons dans le cadre du préavis pour le budget 2022 et comme mentionné dans ce préavis pour le budget 2022, nous ne reviendrons pas dessus puisque les éléments déterminants varient peu.

Pour rappel, basé sur l'analyse faite en 2022, nous avons la maîtrise sur env. 32 % de nos charges, alors que notre maîtrise sur les revenus se limite au mieux à 11 % (excepté pour les loyers de nos immeubles qui ne sont jamais à l'abri de ne pas être loués).

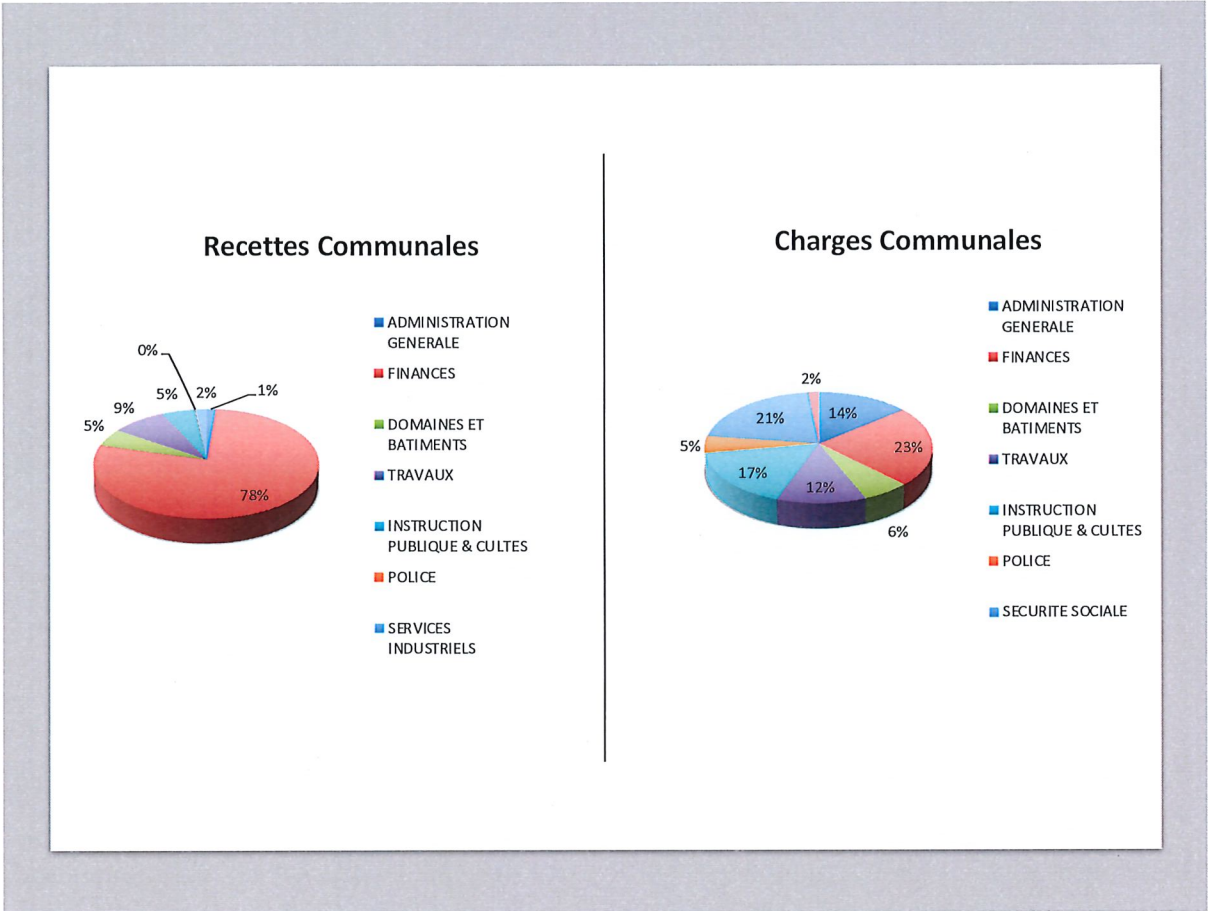
Explications

De manière générale et nous ne reviendrons pas dessus poste par poste, nous avons augmenté notamment :

- Les salaires de nos employés de 1,5 % pour tenir compte et d'anticiper l'évolution des prix à la consommation.
- Nous avons tenu compte du fait que le PZR n'est plus en vigueur et sachant que plusieurs parcelles vont se réaliser en 2025, nous avons augmenté significativement les revenus et charges y étant liés (taxes de raccordement et émoluments). Cela concerne en particulier les comptes 110.352.0, 110.431.0, 810.434.0.
- Pour tenir compte du changement climatique exposant certaines parties de notre village à des inondations, nous avons intégré au budget 2025 des mesures pour protéger davantage les habitations concernées. Cela concerne principalement le compte 460.314.0 qui augmente par rapport au budget 2024 de KCHF 165.

D'autre part, vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal par rubriques budgétaires.

Structure de notre budget 2025 par rubrique

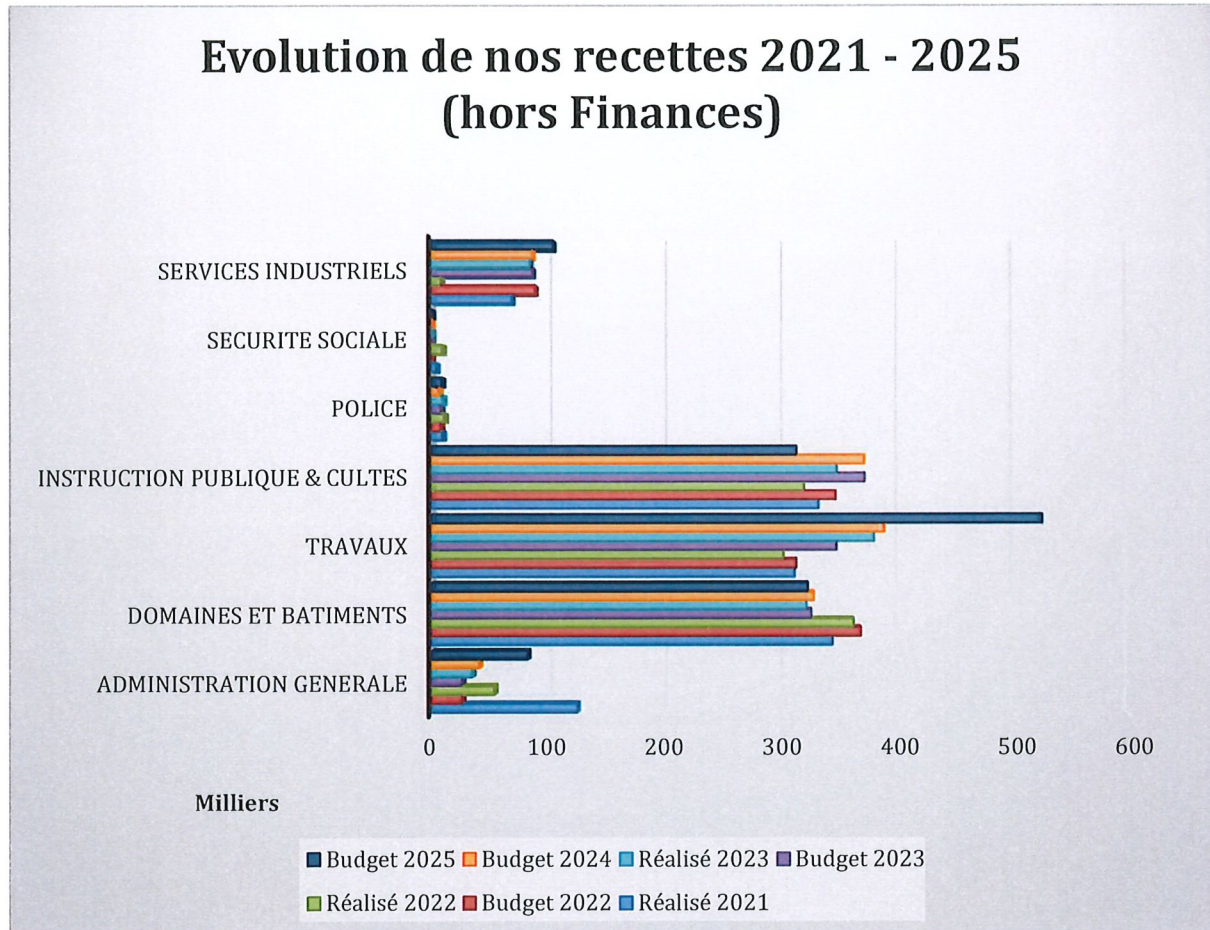
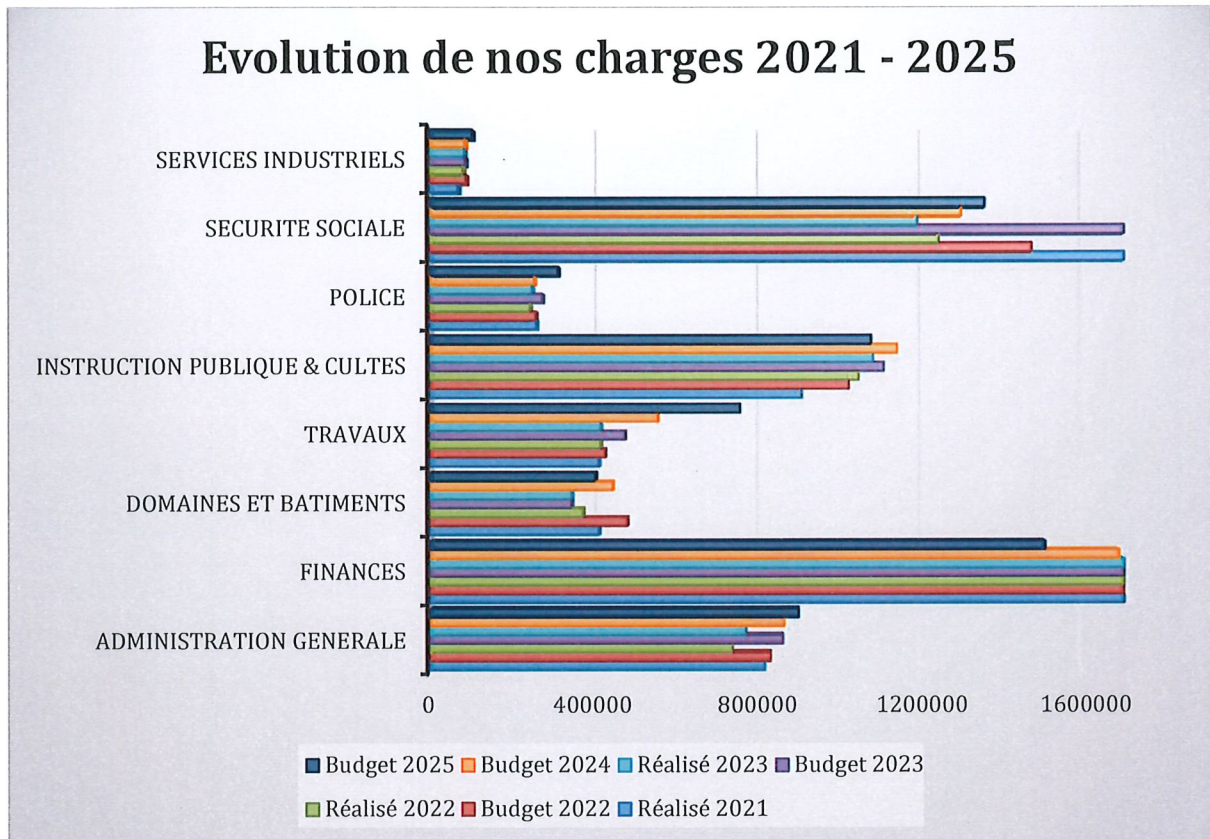


Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les résultats réalisés en 2023.

Considérant que la comparaison du budget 2025 par rapport aux réalisés 2023 est insensée, nos commentaires sur le budget 2025 se réfèrent, en règle générale, au budget de l'exercice précédent, soit le budget 2024. Cette comparaison permet de mieux appréhender les différences entre le budget en cours et celui à venir.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2025. Celle-ci est malheureusement légèrement négative, avec un montant de - CHF 35'866.—.

En résumé, voici le récapitulatif du budget de notre commune pour 2025 :



Evolution de nos recettes financières 2021 - 2025



Administration Générale

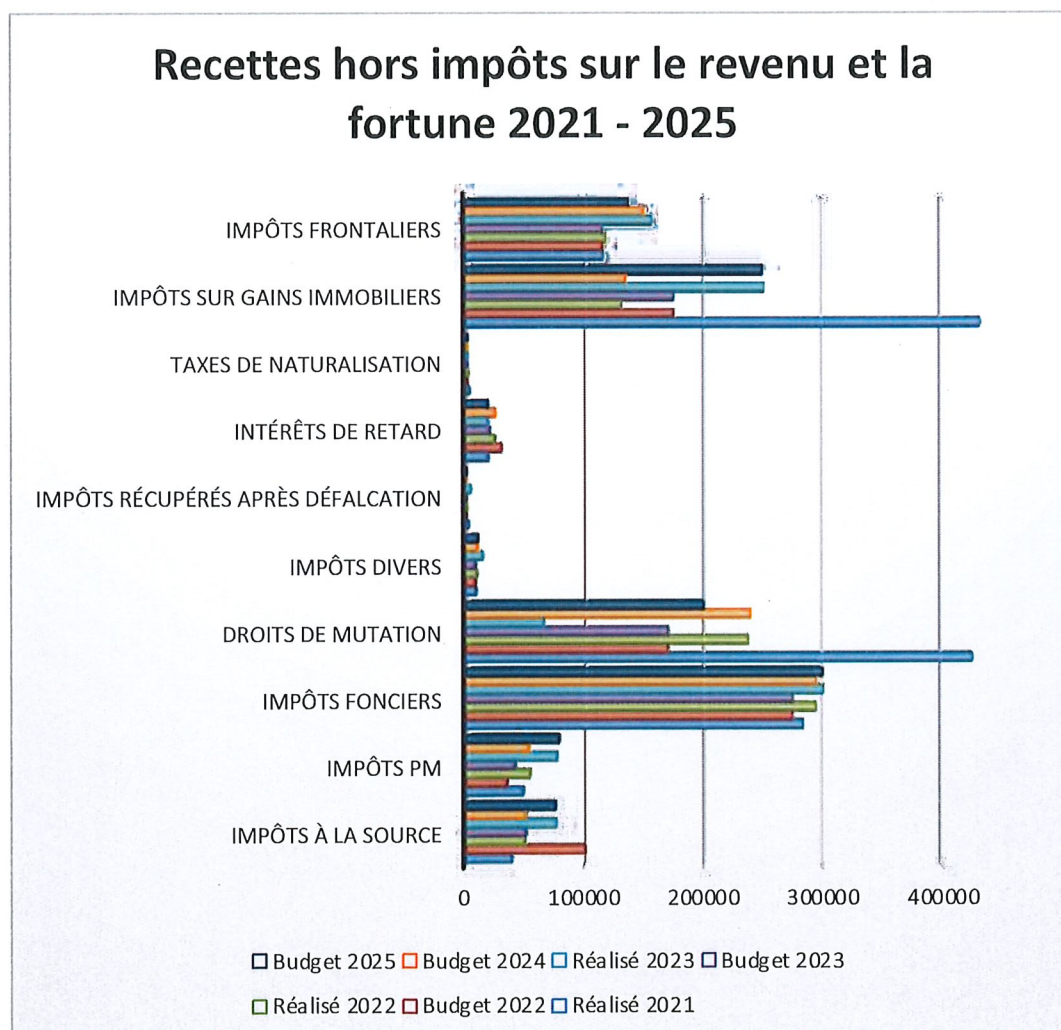
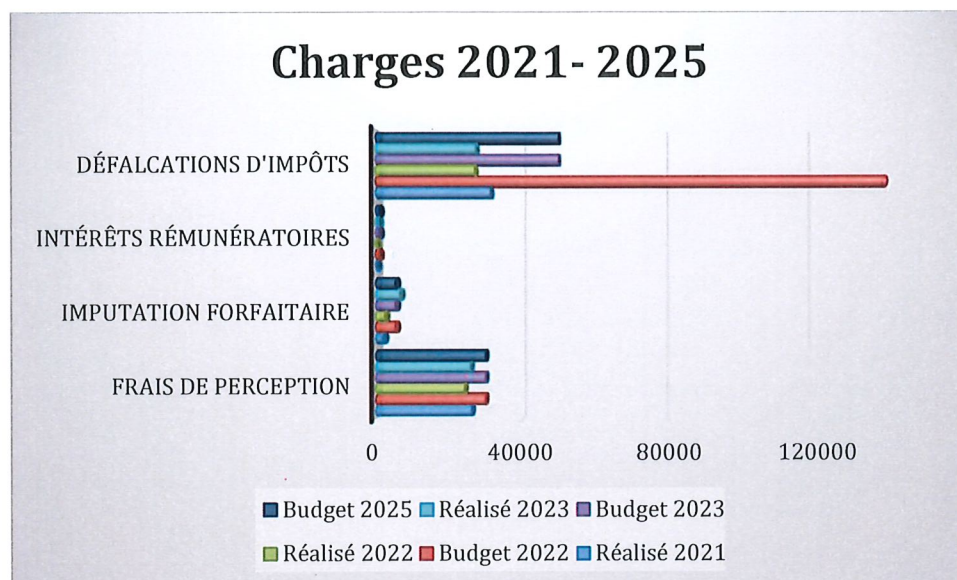
- Administration

- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2025 entre autres :
 - KCHF 75 accordés par le conseil dans le préavis n° 06/21 (conseils juridiques et d'urbanisme dans le cadre de la révision du PGA.
 - KCHF 25 de réserve pour la révision du PGA / RPGA.
 - KCHF 40 pour la tenue de la bourse.
 - KCHF 11 pour la maintenance et l'hébergement de notre infrastructure informatique.
 - KCHF 17 pour la mise en œuvre de notre nouvelle solution d'hébergement.
- Nous avons augmenté de KCHF 15 le compte 110.352.0 concernant les frais du bureau technique qui analyse les demandes de mises à l'enquête. Cette augmentation est compensée par le Compte 110.431.0 « Emoluments » sur lequel nous encaissons les taxes pour les permis de construire.
- Le compte 150.314.5 prévoit un montant de KCHF 9 pour le réaménagement de la place de jeux.

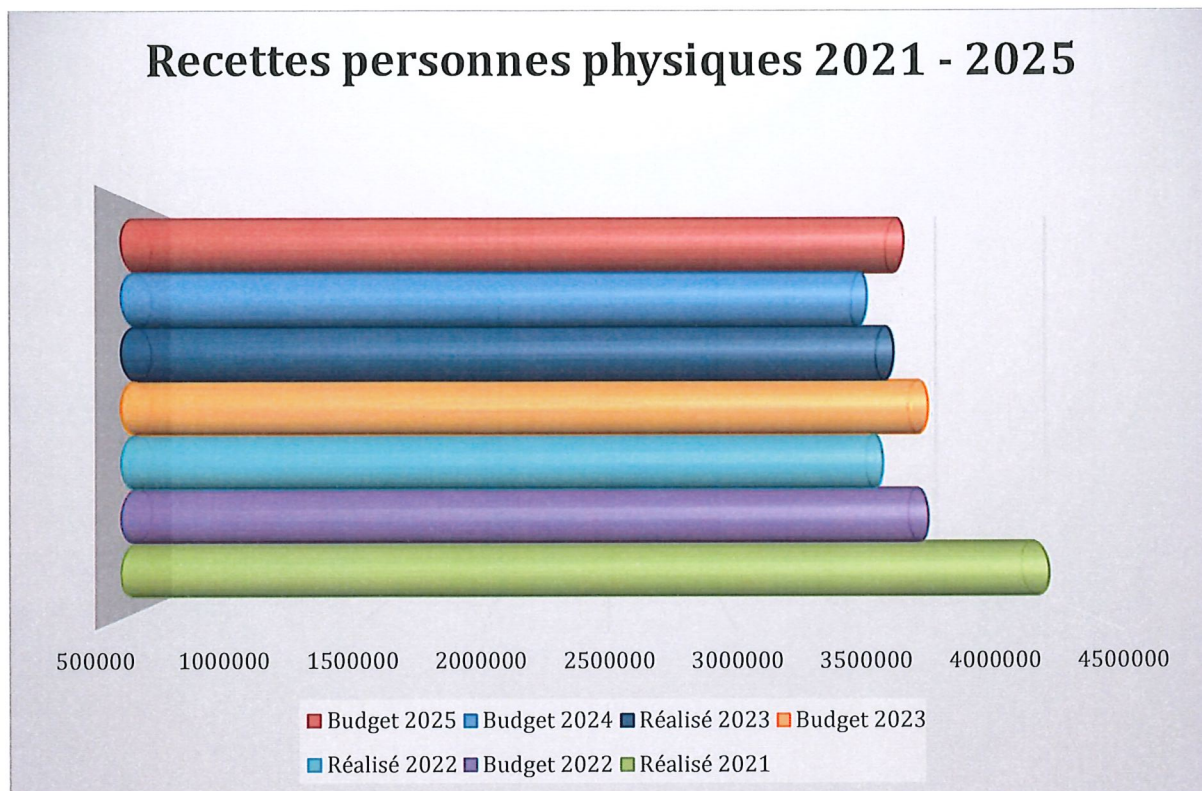
Finances

- Impôts

➤ Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



Recettes personnes physiques 2021 - 2025



- Service Financier

- Le budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - KCHF 2'000, échéance 2026 à 1.86 % (SUVA)
 - KCHF 1'500, échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme empruntée (3 millions) à hauteur de 5 % p/an (Rente populaire Genevoise).
 - KCHF 1'200, échéance 2038 à 2,38 % (SUVA).
- Le budget 2025 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059,00	631'766 amortis sur 30 ans / 2020 - 2050
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des sources	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans / 2018- 2048
9141.18 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources	35 920	1'077'600 amortis sur 30 ans 2022 - 2052
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9141.42 Préavis 03/18 et 04/21 Carrefour Epicierie	21 000	420'000 amortis sur 20 ans / 2021 - 2041
9141.45 Préavis 01/2021 Bouclage Plaisance/Valire	9 756	292'671 amortis sur 30 ans / 2023 - 2052
9141.46 Préavis 04/2022 conduite ESP Ch. Valire	12 383	371'500 amortis sur 30 ans / 2024 -2053
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
Total	208 109	

Domaines et Bâtiments

- Terrains

- Compte 310.314.0 : Ce compte contient entre autres l'élagage des grands arbres et la réfection du pressoir en face de l'épicerie.

- Centre communal

- Compte 350.314.0 : Nous avons prévu le remplacement des lumières au foyer par du LED, des réparations de la ventilation et de la robinetterie du bar.
- Compte 350.315.0 : L'espace de rangement au fond de la salle communale (KCHF 33) étant en cours de réalisation, nous avons prévu un montant de KCHF 15 pour le changement des cylindres de fermeture des portes en un système électronique.
- Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis N° 09/14 « Réfection des appartements CC » et préavis N° 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Collège et pavillon scolaire

- Compte 351.314.0 : Le changement complet de l'éclairage par du LED est en cours. Nous ajoutons au budget de base (KCHF 5) un contrôle paratonnerre et la réfection des joints dans les WC.
- Compte 350.314.1 : Nous avons adapté le budget au réalisé 2023.

- Eglise

- Compte 352.314.0 : Nous augmentons de KCHF 3 le budget pour l'installation d'une main courante côté escalier extérieur.

- Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

Travaux

- Routes

- 430.311.0 : Ce compte contient le remplacement de nos deux radars pédagogiques.
- 430.312.0 : Notre éclairage public n'est plus aux normes. Nous avons donc décidé de soustraire la gestion de notre éclairage à la SEIC, qui remplacera nos lampadaires par des lampadaires LED. Cela nécessitera également l'installation de nouvelles infrastructures

techniques sur le long terme. Ce projet n'a pas pu se réaliser en 2024. Nous le reconduisons donc au budget 2025.

- Le compte 430.314.0 augmente pour le remplacement des potences aux entrées du village ainsi qu'une nouvelle campagne de gravillonnage et reflachage.
- 430.318.0 : L'augmentation est due à notre contribution à une étude de Mobilité douce entre Nyon et Genolier (+ KCHF 16).

- Ordures ménagères

- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2023 avec un résultat négatif de CHF 36'198.69, principalement dû aux rabais substantiels accordés en 2023. Ce résultat 2023 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 27'395.03.
- Le budget 2024 prévoyait un résultat négatif à hauteur de CHF 2'300.--.
- Compte tenu de ce qui précède et du tableau de simulation ci-dessous, nous sommes en mesure d'attribuer des rabais pour 2025 (calculés en % des contributions). Les taxes forfaitaires sont donc les suivantes, soit :
 - CHF 86.-- par habitant majeur.
 - CHF 171.-- par entreprise.
- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat réalisé en 2024, le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 2'060.03 à fin 2025.
- Nous imaginons que vous avez pris connaissance du rapport de la Cour des comptes liés aux problèmes de la taxe au sac. En effet, la loi prévoit que 40 % de l'élimination des déchets urbains (transport et incinération) soit financé par la taxe au sac. Sur 8 communes contrôlées, seule 1 était en conformité, alors que les autres financent une partie de ces coûts par les impôts. Vous pourrez le constater par vous-même – Duillier est plus que parfaite dans le respect de la loi du pollueur – payeur puisque l'élimination des déchets urbains se totalise à CHF 36'130.27. — (Comptes 2023) et que la taxe au sac a rapporté CHF 32'782.68 (Comptes 2023).
Notre taux de couverture est donc supérieur à 90 %.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaire déchets	
Excédent au budget 2024	-2 300,00
Solde compte de régulation à fin 2023	27 395,03
Financement des rabais 2025	0,00
Prévision du solde de régulation fin 2024	25 095,03
Charges 2025 selon Budget	140 185,00
Hypothèse rétrocession sac	38 000,00
à financer sur base annuelle	102 185,00
Entreprises	7 000,00
Habitants	85 000,00
Rabais Entreprises 2025	-950,00
Rabais PP 2025	-11 900,00
Taxe forfaitaire	79 150,00
à financer en 2025	23 035,00
Prélèvement du résultat négatif du compte de régulation	23 035,00
Solde prévisionnel du compte de régulation fin 2025	2 060,03

Instruction publique & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
- Ces rubriques correspondent au budget 2025 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de police ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et « Protection civile ».
- Nous signalons toutefois avoir ajouté un compte qui est le 610.318.9 « Frais divers de surveillance », qui correspond au contrat que nous avons conclu avec le SIR pour renforcer la sécurité dans notre village.

Sécurité sociale

- Motivés par la transparence, nous avons transféré le budget alloué aux aînés du compte 720.366.0 au compte 720.366.3.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Duillier

- vu le préavis municipal N° 08/2024 relatif au budget communal 2025
- vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis
- ouï les conclusions du rapport de ladite commission
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- décide d'approuver le budget communal 2025 tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Michel Peytregnet



Laurence Bodenmann

Annexe : Budget 2025